

RAPPORT N° 06/4-69
au Conseil Municipal

OBJET

CALIBRAGE DE LA RUE SAINTE-ANNE

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 1
AVEC PICO OCEAN INDIEN

Un marché de travaux d'un montant de 243 262,43 € TTC a été passé avec PICO OCEAN INDIEN pour la réalisation des travaux de calibrage de la Rue Sainte-Anne.

Sur le même site, il a été nécessaire d'attendre l'intervention de la CINOR chargée de l'exécution des travaux de mise en place du réseau d'évacuation des eaux usées.

Cela a engendré une attente de 9 mois à partir de la date de notification du marché de travaux (13 octobre 2004).

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de rendre le marché de travaux actualisable, selon la formule suivante d'actualisation des prix :

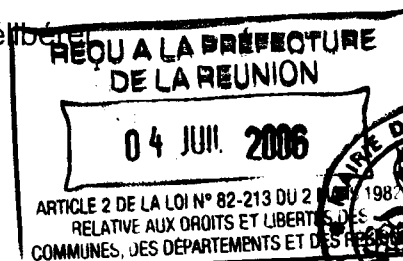
$$P = P_0 \times \frac{I_n - 3}{I_0}$$

Cette actualisation des prix induit une augmentation financière de l'enveloppe prévue pour la réalisation des travaux qui passe de 243 262,43 € TTC à 252 371,38 € TTC, soit une augmentation de 9 108,95 € TTC.

Je vous demande donc d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec PICO OCEAN INDIEN.

La dépense correspondante sera imputée au Budget principal (9 108,95 € TTC), sous les Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ-MAIRE

Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/4-69
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

CALIBRAGE DE LA RUE SAINTE-ANNE

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 1
AVEC PICO OCEAN INDIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal, sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-69 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

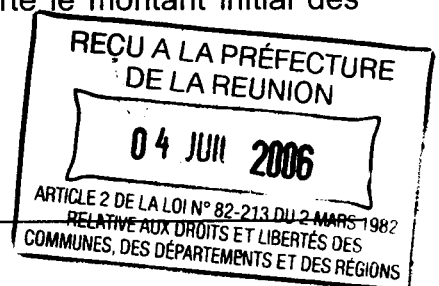
ARTICLE 1

Approuve l'Avenant n° 1 au marché du Lot 1 passé avec PICO OCEAN INDIEN pour les travaux de calibrage de la Rue Sainte-Anne, lequel porte le montant initial des travaux de 243 262,43 € TTC à 252 371,95 € TTC.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

Article3

Toute clause du marché initial non contredite par le présent Avenant demeure inchangée.

C - Signatures

Fait à Saint-Denis,
Le

Le représentant légal de la collectivité

Le titulaire du marché

D - Notification de l'Avenant

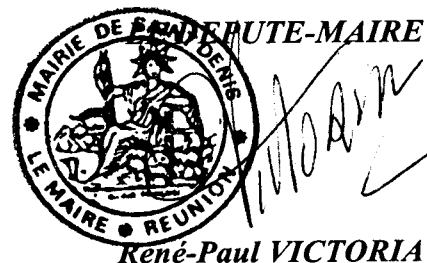
La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'Avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, coller dans le cadre l'avis postal (les avis postaux) de réception daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera (signeront) la formule ci-dessous : « certifie avoir reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent Avenant ».

Fait à Saint-Denis,
Le



*Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 22 juin 2006
et annexé à la Délibération n° 06/4-69*



René-Paul VICTORIA